



# FORMATION OBLIGATOIRE DES PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

DECRET N° 2016-173 DU 18 FEVRIER 2016

## INTITULÉ DE LA FORMATION :

### URBANISME : DÉVELOPPER LE FONCIER A BÂTIR

<p><b>PRÉ-REQUIS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Les titulaires de la carte professionnelle en immobilier mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire.</li> <li>❖ Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau.</li> <li>❖ Les salariées, mandataires indépendants ou agents commerciaux, habilités par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.</li> <li>❖ Les demandeurs d'emploi ou salariés en reconversion professionnelle.</li> <li>❖ Une connexion internet pour les formations à distance (Viso et e-learning)</li> </ul>
<p><b>OBJECTIF REGLEMENTAIRE</b></p>	<p><b>Valider les formations obligatoires des Professionnels de l'immobilier : Décret n° 2016-173 du 18 février 2016</b> relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier qui a pour objectif la mise à jour et le perfectionnement des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice de la profession.</p>
<p><b>OBJECTIFS PEDAGOGIQUES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Savoir identifier les forces et faiblesses d'un foncier à bâtir</li> <li><input type="checkbox"/> Pouvoir estimer un foncier à bâtir</li> <li><input type="checkbox"/> Présenter une esquisse de division le cas échéant</li> <li><input type="checkbox"/> Suivre un dossier de division parcellaire</li> </ul>
<p><b>MOYENS PEDAGOGIQUES ET MODE DE DISPENSE</b> <b>(précisés dans la convention)</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>I. SALLE en présentiel : Supports documentaires numériques (rétroprojecteur) – Documents cas pratiques – Paperboard - Test sur Application Kahoot.</li> <li>II. A DISTANCE en Visioconférence : Supports documentaires numériques (logiciel Viso ZOOM) – Cas pratiques par mail - Test sur Application Kahoot.</li> <li>III. A DISTANCE en e-learning : Plateforme disponible 24h/24 et 7j/7 - Accompagnement sur demande de l'apprenant via la plateforme ou téléphone du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 - Assistant pédagogique et technique : Formateur Louis</li> </ol>
<p><b>DATES, DURÉE ET HORAIRES DE FORMATION</b> <b>(précisés dans la convention)</b></p>	<p>DATES : définies dans la convention</p> <p>DURÉE : 16 heures sur 2 jours espacés (précisées dans la convention).</p> <p>HORAIRES VISIO/SALLE : de 9h à 12h et de 13h à 18h (précisés dans la convention)</p> <p>HORAIRES E-LEARNING : libres dans un laps de temps prédéterminé (précisés dans la convention)</p>
<p><b>MÉTHODES PEDAGOGIQUES</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mesure du degré des connaissances et/ou test de positionnement avant le début de la formation (Test sur application Kahoot ou par mail)</li> <li>2. Évaluation par l'intervenant en cours et en fin de session dans le cadre de notre procédure qualité : atteinte des objectifs de la formation. (Kahoot ou Exercices pratiques à rendre – Ateliers)</li> <li>3. Évaluation par les participants en fin de session sur l'intervenant, le contenu et les moyens pédagogiques (questionnaire mail ou papiers)</li> <li>4. Envoi de vidéos sur le contenu de la formation, des liens internet et des documents.</li> <li>5. Evaluation des acquis, dit "à froid", un à deux mois après la formation (Test envoyé par mail) conformément aux critères qualité définis par la Loi (décret n°2015-790 du 30 juin 2015).</li> </ol>
<p><b>INTERVENANTS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Expert formateur spécialisé immobilier : + de 15 ans d'expérience</li> </ul>
<p><b>ATTESTATION ET ASSIDUITÉ</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Attestation de fin de formation éligible loi ALUR (formation obligatoire)</li> <li>✓ Feuilles de présence et/ou relevés de connexion.</li> </ul>

<b>TAUX DE RÉUSSITE TAUX DE SATISFACTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ 100% des professionnels de l'immobilier et stagiaires ont réussi cette formation.</li> <li>❖ 100% des professionnels de l'immobilier et stagiaires apprécient cette formation, calculé à partir de 186 avis entre le 03/06/2019 et le 31/12/2023.</li> </ul>
<b>HANDICAP (Nous consulter)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ A distance : Non accessible aux personnes avec déficience auditive et/ou visuelle.</li> <li>➤ En présentiel : si la salle de formation est non conforme à la mobilité réduite : formation pouvant être suivie à distance (e-learning ou visioconférence), nous consulter.</li> <li>➤ Référent handicap EFODI : Louis FUMAZ – 07 81 63 15 53</li> </ul>
<b>TARIFS (Nous consulter selon les options souhaitées)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Selon le nombre de participants à la commande (individuel ou collectif)</li> <li>- Selon le mode de dispense souhaité : Visio/Salle/e-learning</li> <li>- Selon la personnalisation du programme souhaité : découpage et préférences</li> <li>- Selon la durée souhaitée en corrélation avec le nouveau découpage</li> <li>- Selon l'option choisi « suivi formation pendant 1 an » avec le formateur (hotline)</li> </ul>
<b>DÉLAI D'INSCRIPTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 48h avant le début des sessions Visioconférences et salle sous réserve du nombre de place disponible.</li> <li>- E-learning : entrées et sorties permanentes.</li> </ul>

## PROGRAMME DE FORMATION

### REGLE D'URBANISME OU KUTCH OFFERT

#### \*PRÉSENTATION :

- Remise du livret d'accueil et du règlement intérieur
- Présentation des apprenants et du formateur
- Présentation du déroulé de la formation et des objectifs à atteindre

#### \*PRÉ-TEST DE CONNAISSANCES

### PARTIE 1 - JOUR 1

#### MODULE 1 : L'OBSERVATION SUR SITE

- La végétation
- Le bornage
- L'environnement
- Le dénivelé
- Les raccordements

#### COMMENTAIRES ET DEBRIEFING

#### MODULE 2 : LES RECHERCHES AU BUREAU OU SUR RDV

- Identifier les risques
- Estimer le raccordement
- Connaître l'existence des servitudes éventuelles
- Consulter les règles d'utilisation des sols
- Utilité du certificat d'urbanisme

#### QUIZ DE MÉMORISATION (Module 1 et 2)

ÉTUDE DE CAS : Etudier une parcelle donnée

#### MODULE 3 : IDENTIFIER LES POSSIBILITÉS DE DIVISION

- Permis d'aménager
- Demande préalable de division
- Intérêt de la division pour le propriétaire et pour le professionnel de l'immobilier
- Savoir conduire une division parcellaire : étapes et intervenants

#### QUIZ DE MÉMORISATION (Module 2 et 3)

ÉTUDE DE CAS : Etudier une parcelle donnée (suite)

#### MODULE 4 : LES AUTORISATION POUR CONSTRUIRE

- Le permis de construire
- La demande préalable

#### EN BONUS

#### \*TEST DES CONNAISSANCES ACQUISES ET CORRECTION

## \*TOUR DE TABLE ET ÉVALUATION DE L'INTERVENANT

### PARTIE 2 - JOUR 2

## \*RÉVISION DES CONNAISSANCES DU JOUR 1

### \*Réalisation de deux études de cas

- Aide à la recherche d'information :
  - Sur terrain
  - Géorisques
  - Extrait de plan
  - PLU
  - Possibilités de division
  
- Aide à la présentation client
  - Quel support de communication est le plus adapté
  - Réalisation de la mise en forme
  
- Correction de groupe
  - Analyse et améliorations
  - Présentation finale du projet.
  
- Actions correctrices individuelles si nécessaire

### APRES CHAQUE JOUR

## \*TEST EVALUATION DES CONNAISSANCES ACQUISES

## \*ÉVALUATION FINALE DU STAGIAIRE SUR LA FORMATION

## \*TOUR DE TABLE ET EVALUATION DE L'INTERVENANT

Distribution de fiches pratiques et vidéos afin de pérenniser les acquis.